



Conditions générales d'inscription

Saison 2025 / 2026

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

N° téléphone : _____

E-mail (important pour être informé) : _____

L'association Montpellier Dojo Aïkido Traditionnel (MDAT) est assurée auprès de M.A.I.F., contrat n° 3981414R couvrant la responsabilité civile, les dommages aux biens des participants, l'indemnisation des dommages corporels. J'ai pris connaissance de l'étendue des garanties, et je suis informé de la possibilité de souscrire une assurance supplémentaire à titre personnel.

Merci de nous signaler dans ce cadre toute information liée à votre santé que vous jugez utile de porter à notre connaissance, car pouvant représenter un risque lors de la pratique, pour vous ou votre entourage :

IMPORTANT

Remplir et signer :

- Les conditions générales d'inscription
- L'attestation autorisant une intervention médicale en cas d'urgence
- L'extrait du règlement intérieur
- En cas de nouvelle adhésion, l'attestation relative au questionnaire de santé « QS SPORT »
NB : le questionnaire QS Sport est confidentiel, il ne doit pas être retourné à l'association
- Le formulaire de déclaration de choix de l'assurance individuelle

Joindre :

Sauf en cas de virement, votre règlement par chèques (max. 3) à l'ordre de MDAT
Un certificat médical pour une première inscription ou un 3ème renouvellement

Fait à : _____ Date : _____

SIGNATURE (des 2 parents ou du représentant légal pour les mineurs) :

Les données recueillies dans ce dossier le sont en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents, en aucun cas celles-ci ne seront cédées ou transmises à des tiers. En vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, vous pouvez avoir accès aux données vous concernant, demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès du Bureau de l'association MDAT.



Cotisation annuelle

- Saison 2025 / 2026 -

TARIF PLEIN ANNUEL :	240 €
TARIF REDUIT ANNUEL -25% : (moins de 18 ans, étudiant, demandeur d'emploi, retraité, sur présentation d'un justificatif)	180 €
TARIF AU TRIMESTRE :	100 €
ADHESIONS MULTIPLES (famille, amis, collègues, etc.) :	Nous consulter
☐ Je souhaite acheter le T-shirt du Dojo (existe en différents coloris) : 	25 €

L'année de pratique au Dojo comprend 3 trimestres : T1 (septembre – décembre), T2 (janvier – mars) et T3 (avril – juin). Tout trimestre entamé est dû. **Le Dojo est fermé pendant les vacances scolaires.**

La cotisation comprend :

- l'inscription aux cours, la location des salles, l'assurance des locaux et de l'association MDAT, votre participation aux stages, l'organisation d'événements conviviaux. Nos enseignants sont bénévoles.
- le paiement de votre licence à l'association européenne EPA – ISTA (Europe Promotion Aïkido - International School of Traditional Aïkido), vous permettant de suivre l'enseignement d'Alain Peyrache Shihan et de bénéficier d'une assurance personnelle. Cette assurance personnelle est obligatoire, vous avez toutefois la possibilité de souscrire une assurance individuelle de votre choix, autre que celle qui est incluse dans la paiement de votre de votre licence (cf. le formulaire de déclaration d'assurance individuelle en fin du présent dossier d'adhésion)

Après deux cours d'essai gratuits la cotisation est due dès la participation au 3^{ème} cours. Les tarifs annuels peuvent être réglés en 3 mensualités consécutives. Règlement par virement ou par chèque :

MDAT (ASSOCIATION MONTPELLIER DOJO AIKIDO TRADITIONNEL)

IBAN FR76 1762 0300 0101 4235 8030 016 - BIC CCMNFR21XXX

Aidez-nous à mieux communiquer ! Comment avez-vous connu le Dojo ?

- | | | |
|---|--|--|
| ☐ Internet - Réseaux Sociaux | ☐ Séance d'initiation | ☐ Service des sports |
| ☐ Forum des associations | ☐ Démonstration | ☐ Médias (radio, presse...) |
| ☐ Prospectus - Flyer | ☐ Annuaire associations | ☐ Office du tourisme |
| ☐ Par connaissances | ☐ Autre (préciser) | |



Autorisation d'intervention médicale

- Saison 2025 / 2026 -

Un accident, même s'il est peu probable, est toujours possible. Dans ce cas, l'évacuation se fait vers le centre hospitalier le plus proche. Le personnel médical se refusant d'intervenir sans un accord préalable écrit, nous vous demandons de bien vouloir compléter cette attestation.

Pour les mineurs, cette attestation doit être signée par les deux parents ou le représentant légal.

Je soussigné(e) : _____

Demeurant : _____

Autorise les responsables de l'association MDAT à prendre toutes les mesures nécessaires à la santé de :

Moi-même * / Mon Enfant *

Nom : _____ Prénom : _____

Y compris l'hospitalisation et l'intervention chirurgicale d'urgence selon les prescriptions du corps médical consulté.

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____

Fait à : _____

Date : _____

Signature ** :

Signature ** :

* Rayer la mention inutile

** Précédée de la mention " Lu et approuvé "



Extrait du règlement intérieur

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Dojo d'Aïkido traditionnel.

L'Aïkido n'est pas un sport, c'est un art martial. Notre association pratique et développe l'Aïkido traditionnel avec une visée éducative et d'épanouissement personnel. Art pacifique, sans compétition, ni catégorie, accessible à tous, chacun progresse à son rythme et suivant ses capacités, sans jugement ni discrimination. Nous concentrons nos efforts sur la qualité des enseignements suivant une démarche pédagogique spécifique aux arts martiaux. Dès son arrivée, le débutant se conforme à l'étiquette pour que le Dojo conserve son organisation traditionnelle.

Organisation des cours. Les cours ont lieu régulièrement chaque semaine sauf durant les vacances scolaires. Nos enseignants sont bénévoles et ont aussi une vie professionnelle et familiale. Parfois, ils peuvent être retenus par d'autres obligations. Généralement, le professeur se fait remplacer pour que le cours ait lieu. Mais il peut arriver que le cours soit annulé. Dans ce cas, vous serez prévenu par message.

Pour les mineurs, l'association se dégage de toute responsabilité dans les trois cas suivants :

- en dehors des heures de cours, et à l'extérieur du Dojo
- si l'enfant ne s'est pas présenté au cours
- en cas de cours annulé

L'enseignant est le seul maître du Dojo. Il se garde le droit et la responsabilité de renvoyer immédiatement toute personne qui compromettrait la pratique et son bon déroulement, par une attitude (ou des propos) déplacée ou dangereuse. En cas d'éviction définitive, la cotisation est remboursée au prorata du nombre de mois restants (hors frais de licence et d'assurance et sachant qu'un mois entamé est dû). Dans les autres cas l'inscription ne sera pas remboursée.

Le Dojo, un cadre à respecter. Concernant la pratique de l'Aïkido, nous sommes très attachés au cadre de l'enseignement. L'Aïkido se pratique dans un Dojo suivant des règles traditionnelles propres aux disciplines martiales japonaises. Hygiène, calme et respect y sont de rigueur. C'est un cadre nécessaire à un apprentissage de qualité et à la sécurité de chacun. Nos cours sont dispensés par des enseignants diplômés de l'école européenne d'Aïkido E.P.A. (*Europe Promotion Aïkido*) ou leurs élèves les plus avancés. Tous suivent régulièrement des stages de formation pédagogique.

Il est important de se présenter auprès du professeur du Dojo lors de votre première visite, et de lui demander l'autorisation de pratiquer durant ses cours.

Toute l'équipe du MDAT reste à votre disposition pour répondre à vos questions et vous souhaite une bonne année de pratique.

Fait à : _____

Date : _____

Signature *:

Signature *:

* Des deux parents ou du représentant légal pour les mineurs - précédée de la mention " Lu et approuvé "



Attestation relative au questionnaire de santé « QS-SPORT »

- Saison 2025 / 2026 -

Pour l'obtention ou le renouvellement de votre licence, un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) n'est pas obligatoire*.

Vous devez uniquement remplir le questionnaire de santé "QS – SPORT" joint au présent formulaire d'inscription :

- si vous avez répondu **NON** à toutes les questions, merci **d'attester** ci-dessous que tel est bien le cas.
- si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions, vous devrez nous fournir un **certificat médical** pour obtenir votre licence.

Le questionnaire "QS - Santé" est strictement confidentiel et ne doit pas être remis à l'association.

Je soussigné(e)

(*) en ma qualité de représentant légal de

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé "QS – SPORT" (Cerfa 15699*01)

(*) pour moi-même

(*) pour mon enfant

et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date :

Signature :

(*) Rayer les mentions inutiles

Note : La loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 et ses textes d'application ont introduit de nouvelles dispositions du code du sport relatives au contrôle médical préalable à la pratique du sport. Dorénavant, à l'exception des disciplines à contraintes particulières, pour obtenir ou renouveler une licence, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) à la pratique sportive n'est plus obligatoire. Pour les personnes majeures, la nature du contrôle médical demeure néanmoins à la discrétion des fédérations. Pour les personnes mineures, l'obligation de présenter un CACI a été supprimée, seule est exigée la présentation d'une attestation du renseignement d'un questionnaire de santé (cf article A.231-2) pour lequel il a été répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

☐ Nouvel adhérent

☐ Renouvellement d'adhésion

Dojo:

Adresse postale:

..... Tel : Mail:

NOM Prénom

Date de naissance / /

Adresse postale

Adresse mail

Tel :

Personne à prévenir en cas d'accident Nom et Téléphone

.....

Assurance pour la pratique de l'aïkido

Je désire utiliser ma propre assurance et pas celle fournie par mon adhésion.

Je confirme que mon assurance est effective du **1^{er} septembre 20.....** au **1^{er} septembre 20.....**

Agence Tel

J'ai donné l'attestation papier de cette assurance au dojo le / / **20**

Assurance fournie avec votre adhésion

AXA EI - SLUISMANS, SOUZY Adresse : 14A Lot les prés Villars 2, 01600, Reyrieux

Téléphone : 04 74 00 55 07 **E-mail** : agence.souzysluismans@axa.fr

Contrat 114 023 32 504

(voir documents de l'agence consultable au dojo et remis lors de votre inscription)

☐ **Je désire utiliser l'assurance fournie par mon adhésion à l'école EPA FRANCE.**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Date et signature

1. Votre dojo enverra ce document par e-mail à l'assurance.
2. L'assurance accusera réception de cet envoi auprès du dojo.
3. L'assurance enverra une attestation d'assurance au pratiquant mentionné sur cette fiche d'inscription. Ce dernier pourra alors, s'il le souhaite, améliorer sa couverture auprès de l'assurance à ses frais.
4. Le pratiquant enverra une copie de cette attestation d'assurance au dojo comme preuve que tout s'est bien passé.